Image not found or type unknown

Demande d'exonération de la taxe ordures ménagères

Par **franc**, le **05/07/2018** à **10:37**

Bonjour.

Fin 2015, après le départ de mon locataire j'ai décidé de rénover entièrement cette maison ancienne. (Toiture, portes fenêtres, cloisons, carrelage...). Le chantier a duré plus de 2 ans.

J'ai donc demandé au Centre des Finances, l'exonération de la taxe ordures ménagères pour 2016 et 2017.

Un agent des Impôts, par téléphone, m'a répondu que je n'obtiendrais pas gain de cause car le Smicval (Syndicat de collecte) a conclu un accord avec mon canton obligeant tous les propriétaires à payer cette taxe même si le logement est inoccupé ou en travaux de longue durée.
Toujours d'après cet agent une seule possibilité pour prétendre à l'exonération : prouver qu'on n'arrive pas à louer son bien !

Cette procédure est elle "légale" car je n'ai pas trouvé mention de cet accord sur le site des impôts ?

Merci pour vos informations et conseils.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés